



# JOURN@L FOOT

N°506 DU 17 FEVRIER 2022

## MEDAILLES DE DISTRICT

Demande à adresser au DISTRICT, date limite le 30 avril 2020.

## MEDAILLES DE LIGUE

Demande à adresser au DISTRICT et non à la LIGUE, date limite le 5 mars 2020.

## IMPORTANT - FEUILLES DE PLATEAUX U7 ET U9

Afin de faciliter le contrôle des licences sur les feuilles, merci de demander aux dirigeants et/ou éducateurs d'indiquer le nom du club qu'ils représentent lors des plateaux pour éviter les amendes.

## COUPE DU DISTRICT - CREDIT MUTUEL

Terrain de repli ou inversion obligatoire en cas d'arrêt.  
Aucun report autorisé.

## « MA 1ÈRE LICENCE DIRIGEANTE OU VOLONTAIRE »

La Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football et sa Commission Régionale de Féminisation souhaitent développer la mixité et encourager l'implication des femmes dans les fonctions de dirigeantes au sein des clubs de football.

Aussi, le Conseil de Ligue a décidé le renouvellement, pour la saison en cours 2021/22, du dispositif « Ma première licence dirigeante ou volontaire ».



## SOMMAIRE

SECRETARIAT GENERAL P1

DISCIPLINE P2

APPEL P3

REGLEMENTS P4

ARBITRAGE P5

COUPES - FEMININES P6

STATUT DES EDUCATEURS P7

FUTSAL P9

# SECRETARIAT GENERAL

## CARNET NOIR

Le District de Haute Savoie – Pays de Gex a la tristesse de vous faire part du décès de Monsieur Claude PHILIPPE, ancien membre du Comité de Direction du District, Président d'honneur de l'ES CERNEX et fondateur du FC MONTJOIE. Le Président, Denis Allard, les membres du Comité de Direction, les membres des Commissions et le personnel présentent à sa famille et proches leurs sincères condoléances.

## CLUBS NON A JOUR AVEC LE RELEVÉ N°2 (PAYABLE AU 15/02)

ARTHAZ SPORTS – GPT DES VOIRONS – GPT AALP - THYEZ ES - UGINE

## TOURNOIS

**Compte tenu de la saison particulière cette année et du contexte qui évolue constamment, le formulaire d'homologation des tournois que vous deviez compléter en amont n'est plus à utiliser, et ce jusqu'à la fin de la saison. Si vous souhaitez organiser un tournoi, la responsabilité incombe entièrement à votre club.**

Le District est favorable à l'organisation de tournois **sous réserve** :

- du respect des mesures sanitaires imposées (se référer aux mesures en vigueur),
- de la priorité des compétitions officielles,
- de l'impossibilité de reporter une rencontre à cause de l'organisation d'un tournoi (même si manque de terrain, de joueurs ou de bénévoles)

### **TOURNOIS INTERNATIONAUX :**

- Les clubs organisant ces tournois doivent en faire la demande directement auprès de la Ligue Auvergne- Rhône-Alpes de Football, en téléchargeant le « Formulaire de déclaration d'un tournoi amical international » sur le site de la Ligue (Rubriques : A télécharger > Formulaires divers > Organisation Tournois).
- Les clubs désirant participer à un tournoi international à l'étranger, doivent demander une autorisation de participation à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes.
- Les demandes de tournois amicaux internationaux doivent impérativement parvenir à la F.F.F. 3 mois avant leur date de déroulement, afin que la FIFA puisse préalablement donner son accord.

*Les autorisations sont accordées sous réserve de ne pas perturber le championnat ou toutes autres compétitions officielles (Plateau). Prière de se référer aux articles 126, 176, 177 des Règlements Généraux.*

## CORRESPONDANCE

### LAURAFoot :

CV Médailles de Ligue et Fédérales

### CLUBS :

FC EVIAN : APPEL DECISION FFF

### CORRESPONDANCE TRANSMISE AUX COMMISSIONS SUIVANTES :

#### **Commission de Discipline :**

ASC Sallanches - Altunok

#### **Commission des Jeunes :**

Go Bas Chablais – ES Valleiry - Allinges

#### **Commission Sportive :**

Allinges

#### **Commission des Coupes :**

FC Aravis

**Trésorier :**

Evian FC – GO BAS CHABLAIS

**Commission du Statut de l'Arbitrage :**

Benard

**Commission du Statut des Educateurs :**

US Pringy

# COMMISSION DE DISCIPLINE

Président de séance : Pierre BERNARD

Secrétaire de séance : Grégoire MOSCATO

Réunion du lundi 14-02-2022

Publié le jeudi 17-02-2022

**Attendu le paragraphe 3 du barème disciplinaire annexé aux règlements généraux de la F.F.F. indiquant que : Les sanctions de référence prévues aux articles 4 à 9 du présent barème s'appliquent lorsque les infractions qu'elles répriment sont commises par le biais de tout support de communication, y compris les réseaux sociaux.**

**Si l'infraction revêt un caractère public, lequel peut être retenu si les faits dont il est question ont été accessibles à un large public (voir non limité), inconnu (non identifié) et/ou imprévisible (sans lien étroit entre les personnes le constituant), cela constitue une circonstance aggravante.**

## **LE DISTRICT EST SOUMIS A L'APPLICATION DU PASS VACCINAL.**

**Dossier N° 20- 496/50479.1****Match N° 23405054 Seniors D3 – Poule B du 13/11/2021****FC BEAUMONT/COLLONGES II – AJ VILLE LA GRAND II****Sont convoqués le lundi 21/02/2022 à 18 h30. CHANGEMENT DE DATE****L'arbitre :**

LUIGGI Guillaume

KHIARI Abdelkader observateur principal

**FC BEAUMONT / COLLONGES**

Le Président ou son représentant

CHAMBRON Nathan, arbitre assistant

LAVERRIERE Gérard, délégué

FERNANDES ALVES Francisco, éducateur

TISSOT Yann, capitaine

LE GOUIC Jérôme, dirigeant

**AJ VILLE LA GRAND**

Le Président ou son représentant

FLORENZA Théo, arbitre assistant

CONCALVES CARNEIRO Luis, joueur n°9

IHSSAN Karim, capitaine

M BARGA HERSAND Joseph, éducateur

# COMMISSION D'APPEL

Président : M. PERRISSIN Christian

Secrétaire : Mme GALLAY Pascale

## NOTIFICATION

---

### **DOSSIER D'APPEL N° 06/2021-2022 :**

**Appel du club de l'ES SEYNOD d'une décision de la Commission des Règlements.**

Suite à la décision de la Commission des Règlements parue dans le PV 496 du 25/11/2021. L'article 190 des Règlements Généraux de la FFF stipule que les décisions de District peuvent être frappées d'Appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

De ce fait votre Appel est irrecevable sur la forme.

*Conformément aux dispositions de l'article 188-2 des Règlements Généraux de la F.F.F la présente décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision, suivant les modalités de l'article 190 des R.G. de la F.F.F.*

**+ ENVOYER NOTIFOOT**

## CONVOICATIONS

---

### **DOSSIER D'APPEL N° 04/2021-2022 :**

**Appel Règlementaire du club de MARNAZ FC et du Comité de Direction du DISTRICT HAUTE-SAVOIE – PAYS DE GEX de la décision de la Commission des Règlements.**

**MATCH n° 23419044 du 27/11/2021 LEMAN PRESQU'ILE 2 – MARNAZ 1 SENIORS D5 POULE E**

Ce dossier sera étudié le **jeudi 24 février 2021 à 19h00.**

au siège du District (4 rue des Verchères 74100 VILLE LA GRAND).

Personnes convoquées :

Le Président de la Commission des Règlements ou son représentant.

Pour le club de MARNAZ FC :

- Monsieur le Président ou son Représentant
- Le signataire de l'Appel
- Monsieur BOUCHAMA Abdelmajid, éducateur

*La présente convocation est conforme aux dispositions de l'article 190 des Règlements de la FFF.*

*Le club peut se faire représenter par tout conseil de son choix, et indiquer huit jours au moins avant la réunion le nom des personnes dont il demande la présence. Le Président de la Commission peut refuser les demandes qui lui paraissent abusives.*

*Les parties ont la possibilité, sur demande, de consulter l'ensemble des pièces du dossier avant la séance.*

*Lors de la séance, tous les participants doivent justifier leur identité à l'aide d'une pièce officielle, aucune personne n'étant auditionnée sans justificatif de celle-ci.*

*Toute personne convoquée dans l'impossibilité de se représenter devra fournir un justificatif, et un rapport détaillé sur les événements, le manquement à cette obligation étant sanctionné et/ou amendé.*

---

### **DOSSIER D'APPEL N° 05/2021-2022 :**

**Appel Disciplinaire du club de FORON FC et du Comité de Direction du DISTRICT HAUTE-SAVOIE – PAYS DE GEX de la décision de la Commission de Discipline.**

**MATCH n° 24140163 du 13/11/2021 ST JEOIRE LA TOUR ES 1 – FORON FC 1 U20 D2**

Ce dossier sera étudié le **jeudi 24 février 2021 à 20h00**.  
 au siège du District (4 rue des Verchères 74100 VILLE LA GRAND).

Personnes convoquées :

Le Président de la Commission de Discipline ou son représentant.

Les arbitres :

- BAKHTACHE Abdelkader, arbitre centre
- RAMEL Théo, observateur

Pour le club de ST JEOIRE LA TOUR :

- Le Président ou son représentant
- BABAZ Anatole, arbitre assistant
- GALLI Anthony, délégué
- DELTEIL Thibault, éducateur

Pour le club de FORON FC :

- Monsieur le Président ou son Représentant
- NADER Mustapha, éducateur
- BENTEBOULA Farès, joueur

*La présente convocation est conforme aux dispositions de l'article 190 des Règlements de la FFF.*

*Le club peut se faire représenter par tout conseil de son choix, et indiquer huit jours au moins avant la réunion le nom des personnes dont il demande la présence. Le Président de la Commission peut refuser les demandes qui lui paraissent abusives.*

*Les parties ont la possibilité, sur demande, de consulter l'ensemble des pièces du dossier avant la séance.*

*Lors de la séance, tous les participants doivent justifier leur identité à l'aide d'une pièce officielle, aucune personne n'étant auditionnée sans justificatif de celle-ci.*

*Toute personne convoquée dans l'impossibilité de se représenter devra fournir un justificatif, et un rapport détaillé sur les évènements, le manquement à cette obligation étant sanctionné et/ou amendé.*

## **COMMISSION DES REGLEMENTS**

**Présidents** : Pierre BERNARD et Philippe CHEVRIER

**Réunion du 07/02/2022**

**Publiée le 17/02/2022**

### **DECISION**

**MATCH n°24216286**

**DOSSIER N° 507/34 : AMPHION 3 – FORON FC 3 – SENIORS COUPE 2eme Niveau du 18/12/2021**

#### **En la forme :**

La réclamation d'après-match formulée par le club d'AMPHION portant sur « que le joueur de FORON FC n° 14 Mr BYTYQI Faron serait en état de suspension au jour de la rencontre » est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 187 et 187-1 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Considérant qu'il est du pouvoir de la Commission des Règlements de faire prévaloir son droit d'évocation en cas d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un joueur licencié suspendu.

#### **Au fond :**

Considérant que le joueur BYTYQI Faton, licence n° 2545598183 du club de FORON FC, a été sanctionné par la Commission de Discipline, lors de sa réunion du 6 décembre 2021, d'un match ferme pour cumul d'avertissements à compter du 13 décembre 2021 ;

Considérant qu'il ressort de l'article 226 des Règlements Généraux de la FFF que « la suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition » :

Considérant que cette sanction a été publiée le 09 décembre 2021 et qu'elle n'a pas été contestée

Considérant que l'équipe Senior du FC FORON 3 n'a pas disputé de rencontre officielle avant la rencontre officielle AMPHION 3 / FORON FC 3 citée en référence depuis le 13 décembre 2021,

Considérant que selon le rapport de l'arbitre et du délégué officiel de la rencontre, le joueur n° 14 Mr BYTQI Faton de FORON FC a bien participé à la rencontre.

Considérant l'article 128 des RG FF qui dispose que « pour l'appréciation des faits, leurs déclarations ainsi que toutes personnes missionnées par les instances pour la rencontre et assurant une fonction officielle au moment des faits, sont retenues jusqu'à preuve du contraire »

Attendu que le joueur BYTYQI Faton n'était donc pas qualifié pour participer à la rencontre sus nommée ;

De plus considérant que l'article 150 des RG FFF dispose que « la suspension entraîne l'impossibilité pour la personne physique de jouir des droits que lui confèrent sa ou ses licences, à savoir notamment de participer au fonctionnement des instances sportives du football et à leurs activités. La personne suspendue ne peut donc pas : être inscrite sur une feuille de match ..... »

Attendu que le joueur n° 14 de FORON FC, Mr BYTQI Faton est bien inscrit sur la feuille de match de la rencontre AMPHION 3/ FORON FC 3 sus nommée en violation de l'article 150 des RG FFF.

Enfin, considérant, d'autre part, en application de l'article 226.4 des Règlements Généraux de la FFF, la Commission des Règlements dit que le joueur BYTYQI Faton, licence n° 2545598183 a purgé ce match de suspension lors de cette rencontre mais lui inflige une suspension d'un match ferme à compter du 21/02/2021 pour avoir participé à une rencontre officielle en état de suspension.

#### **Décision :**

La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de FORON FC 3 pour en reporter le gain à l'équipe d'AMPHION 3 et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

*Ces décisions sont susceptibles d'appel dans les conditions de compétence, de forme et de délai précisées aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux, 4 et 10 de l'annexe 2 des mêmes règlements repris par l'article 12-5-1 des Règlements Sportifs du District par courrier électronique, obligatoirement avec l'en tête du club, dans le délai de 7 jours pour les matchs de championnat et de deux en ce qui concerne les matchs de coupe de District ou les litiges survenus lors des deux dernières journées de la compétition ou portant sur le classement en fin de saison, à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée).*

#### **NOTIFICATION DE LA LAuRAFoot**

En application de l'article 47-3, la Commission Régionale des Règlements a sanctionné le club d'ARTHAZ Sports d'un retrait supplémentaire de 6 points fermes pour non-paiement relevé n° 2.

## **COMMISSION DE L'ARBITRAGE**

**Président :** Laurent LUTZ.

#### **CARNET NOIR**

Le District de Haute Savoie – Pays de Gex a la tristesse de vous faire part du décès de Monsieur Jean-Pierre BOCHATON, ancien arbitre du District. Le Président, Denis Allard, les membres du Comité de Direction, les membres des Commissions et le personnel présentent à sa famille et proches leurs sincères condoléances.

# COMMISSION DES COUPES

Présidents : Maurice CARUSO – Pierre BERNARD

## IMPORTANT

---

En cas d'échec FMI, merci de nous informer du résultat dans les plus brefs délais.

## COUPES DU DISTRICT - CREDIT MUTUEL

---

### Dates des prochains tirages au sort :

Lundi 21 février - 14h30 : tirage au sort pour un tour de cadrage (8 matchs) -catégorie Seniors 1er niveau -rencontres prévues le dimanche 27 février.

Lundi 7 mars - 15 heures : tirages au sort pour les 1/8ème de finale -catégories Seniors 1er niveau et 2ème niveau - rencontres prévues le week-end de Pâques.

Tours de cadrage pour les U 17 1er niveau (5 matchs), pour les U 17 2ème niveau (5 matchs), pour les U 15 1er niveau (8 matchs), pour les U 15 2ème niveau (14 matchs) - rencontres prévues le week-end de Pâques.

Tour de cadrage pour les Seniors Féminines (4 matchs) - rencontres fixées au dimanche 24 avril.

Tour de cadrage pour les U 18 Féminines (3 matchs) - rencontres prévues le samedi 19 mars.

# COMMISSION FEMININES

Présidente : Claude GRANGE

## PRATIQUE

---

### PLATEAU FEMININ

#### SAMEDI 5 MARS 2022

Des plateaux FOOT à 4, à 5 et à 8 seront proposés pour les équipes féminines (U9F à U13F) sur au moins 2 sites du département.

### Dates des prochains plateaux féminin :

**Samedi 5 mars** en extérieur – **Samedi 16 avril** en extérieur – **Samedi 21 mai** en extérieur

**Samedi 4 juin** Événement promotion « FETE DU FOOTBALL FEMININ » sur un site unique et sur la journée à ANNECY.

### FESTIVAL U13F

#### SAMEDI 19 MARS 2022

Equipes inscrites sur le tour qualificatif du festival U13F : Beaumont/Collonges - TEGG - CSL Perrignier - US Annecy le vieux - Entente Foron/StPierre - FC Cheran - ES Douvaine - Entente Annecy/Meythet/Pringy - FC Semine - Entente Argonay/Annecy le vx - GFA 74 - Lac Bleu – Annemasse/Gaillard/Ambilly - Sillingy

Les référents recevront par mail et avant le vendredi 4 mars l'organisation sportive de la compétition.

**Le tour final se déroulera à Divonne les bains le samedi 2 avril sur la journée.**

## TECHNIQUE (Plan d'action)

---

- **PPF U12F :**
  - Mercredi 27 avril Centre de perfectionnement

- Mercredi 1 juin Match de préparation
- Mercredi 15 juin Match de préparation
- Dimanche 26 juin Tournoi Franco-Suisse
- **PPF U13F :**
  - Mercredi 27 avril Centre de perfectionnement
  - Mercredi 1 juin Match de préparation
  - Mercredi 15 juin Match de préparation
  - Dimanche 26 juin Tournoi Franco-Suisse
- **PPF U14F :**
  - Mercredi 16 mars Centre de perfectionnement
  - Mercredi 13 avril Match de préparation
  - Lundi 18 avril Tournoi de préparation
  - Samedi 30 avril Challenge Inter District
- **PPF U15F :**
  - Jeudi 28 avril Centre de perfectionnement
  - Mercredi 8 juin Match de préparation
  - Mercredi 22 juin Match de préparation
  - Dimanche 26 juin Tournoi Franco-Suisse

## DOCUMENTS UTILES

---

Pour tout savoir sur le football féminin, les formes de pratiques, les actions techniques et d'animation veuillez-vous rendre sur le site internet du district onglet « Documents » rubrique « Fiche et Formulaire » sous rubrique « Docs Féminine ».

# COMMISSION DU STATUT DES EDUCATEURS

Présidents : MM. Lucien BAUD – Alain VOSDEY

## SITUATION DES CLUBS AU 15.02.2022

---

### SENIORS D1 MASCULIN

#### Clubs en dérogation :

FC BALLAISON  
FC DU CHERAN  
FC THONES

#### Clubs en règle :

SS ALLINGES  
US ANNECY LE VIEUX  
US ANNEMASSE AMBILLY GAILLARD  
US CHILLY  
GFA RYUMILLY VALLIERES  
HAUT GIFFRE FC  
JS REIGNIER  
MARIGNIER SPORT  
ES SEYNOD  
AS SILLINGY  
THONON EVIAN GRAND GENEVE  
ES SEYNOD

### SENIORS D1 FEMININE

#### Clubs en règle :

US ANNEMASSE AMBILLY GAILLARD



FC CHAMBOTTE  
 FC DU CHERAN  
 ES CHILLY  
 ES DOUVAINNE LOISIN  
 US MARGENCEL  
 MARIGNIRER SPORT  
 JS REIGNIER  
 AS THONON

### U20 D1

**Club en dérogation :**  
 CO CHAVANOD

**Clubs en règle :**  
 BEAUMONT COLLONGES FC  
 FC DU CHERAN  
 CLUSES FC  
 CRANVES SALES FC  
 GJ DINGY LANFONNET  
 US PRINGY  
 US SEMNOZ VIEUGY

### U17 D1

**Club en dérogation :**  
 GJ DINGY LANFONNET

**Clubs en règle :**  
 US ANNECY LE VIEUX  
 AG BONS EN CHABLAIS  
 CLUSES SCIONZIER FC  
 GP PAYS DU MONT BLANC  
 GFA RUMILLY VALLIERES  
 AS SILLINGY  
 THONON EVIAN GRAND GENEVE

### U15

**Clubs en dérogation**  
 CS2A  
 HAUT GIFFRE FC

**Clubs en règle :**  
 US ANNECY LE VIEUX  
 AG BONS EN CHABLAIS  
 CLUSES SCIONZIER FC  
 PAYS DE GEX FC  
 US PRINGY  
 THONON EVIAN GRAND GENEVE

*Nous rappelons que les clubs Seniors masculin et féminin D1 en infraction ont 60 jours et les clubs U20 U17 U15 D1 ont 30 jours à partir de la première journée de championnat, afin d'être en conformité avec le Statut des Educateurs.*

### Autres

US ANNECY LE VIEUX : Changement d'éducateur noté  
 FC THONES : Changement d'éducateur noté

## CHALLENGES U13 et U15

---

Les classements des Challenges paraîtront dans le journal Foot de la semaine prochaine.  
Merci à tous pour votre participation, et la possibilité d'utiliser les gymnases de vos communes.

---

## CHAMPIONNAT FUTSAL SENIORS SAVOIE HAUTE SAVOIE PAYS DE GEX

---

### JOURNEE N°11

24170575 A F ROCHETTE O 1 contre A F ROCHETTE O 2

Samedi 26 FEVRIER 2022 A 17H00 Gymnase de la SEYTAZ 73110 VALGELON LA ROCHETTE

24170577 F C MARNAZ contre FUTSAL BOURGET UNITED 1

MERCREDI 16 FEVRIER 2022 A 19H30 Gymnase ROSSET 74460 MARNAZ

24170578 U S CHARTREUSE GUIERS contre F C RUMILLY VALLIERES

MERCREDI 16 FEVRIER 2022 A 21H00 Gymnase des ECHELLES 73360 LES ECHELLES

24170579 FUTSAL BOURGET UNITED 2 contre F L ANNECY 2

JEUDI 19 FEVRIER 2022 A 21H00 Gymnase du BOCAGE 73000 CHAMBERY

24170580 L'ODYSSEE contre AIX FC

MERCREDI 16 FEVRIER 2022 A 20H30 Gymnase de la DIAMANTERIE 01630 ST GENIS POUILLY

### JOURNEE N°12

24170581 CBF 74 contre A FUTSAL ROCHETTE O 1

SAMEDI 19 MARS 2022 A 20H00 GYMNASE P FALLION A BONNEVILLE 74130

24170582 F C MARNAZ contre A S THONON

MERCREDI 02 MARS 2022 A 19H30 Gymnase ROSSET 74460 MARNAZ

24170583 CHARTREUSE GUIERS contre FUTSAL BOURGET UNITED 1

MERCREDI 02 MARS 2022 A 21H00 GYMNASE DES ECHELLES AUX ECHELLES 73360

24170584 FUTSAL BOURGET UNITED 2 contre F C RUMILLY VALLIERES

JEUDI 03 MARS 2022 A 21H00 GYMNASE DU BOCAGE 73000 CHAMBERY

24170585 F L ANNECY C 2 contre L'ODYSSEE

SAMEDI 05 MARS 2022 A 18H30 GYMNASE SOMMEILLER 74000 ANNECY

24170586 A FUTSAL ROCHETTE O 2 contre AIX FC

VENDREDI 04 MARS 2022 A 21H00 GYMNASE DU CENTENAIRE 73110 VALGELON LA ROCHETTE

### **MATCHS EN RETARD SEMAINE DU LUNDI 21 FEVRIER AU 27 FEVRIER 2022**

24170529 A S THONON contre FUTSAL BOURGET UNITED 2

JEUDI 24 FEVRIER 2022 A 20H00 MAISON DES SPORT 74200 THONON LES BAINS

### **INVERSION DE JOURNEE**

24170574 A FUTSAL ROCHETTE O 2 contre L'ODYSSEE devient

L'ODYSSEE contre A FUTSAL ROCHETTE O 2 et se jouera le mercredi 09 Février 2022 à 20h30 au gymnase de la Diamanterie, chemin de Bourdigny 01630 ST GENIS POUILLY

24170640 L'ODYSSEE contre A FUTSAL ROCHETTE O 2 devient

A FUTSAL ROCHETTE O 2 contre L'ODYSSEE et se jouera le vendredi 27 mai 2022 à 21h00 au gymnase du Centenaire 73110 VALGELON LA ROCHETTE

24170575 A FUTSAL ROCHETTE O 1 contre A FUTSAL ROCHETTE O 2 SE JOUERA LE SAMEDI 28 FEVRIER AU GYMNASSE DE LA SEYTAZ A 17H00

A FUTSAL ROCHETTE O 2 contre A S THONON se jouera le vendredi 18 mars 2022 à 21h00 au gymnase du Centenaire 73110 VALGELON LA ROCHETTE

A FUTSAL ROCHETTE O 1 contre ODYSSEE se jouera le vendredi 29 Avril 2022 à 21h00 au gymnase du Centenaire 73110 VALGELON LA ROCHETTE

**A l'attention des clubs FBU et MARNAZ, il faut trouver une date pour votre rencontre remise du mercredi 02 Février 2022.**

A l'attention de L'AS THONON

Merci de communiquer très rapidement les jours et heures des rencontres suivantes :

AS THONON contre U S CHARTREUSE GUIERS doit se jouer entre le 07 et 13 mars 2022

Proposition 14 février 2022 c'est impossible

AS THONON contre L'ODYSSEE doit se jouer entre le 28 mars et 03 avril 2022

Proposition 21 février 2022 ok

AS THONON contre A FUTSAL ROCHETTE O 2 doit se jouer entre le 04 avril et 10 avril 2022

Proposition 24 février 2022 c'est impossible vous recevez déjà F BOURGET UNITED 2

AS THONON contre AIX FC doit se jouer entre le 11 et 17 avril 2022

Pas de proposition

AS THONON contre F C RUMILLY VALLIERES doit se jouer entre le 02 mai et 08 mai 2022

Proposition 27 février 2022 ok

AS THONON contre A F ROCHETTE O 1 doit se jouer entre le 23 et 29 mai 2022

Proposition 21 Avril 2022 c'est impossible AF ROCHETTE joue contre F BOURGET U 2

AS THONON contre CBF74 doit se jouer entre le 30 mai et 05 juin 2022

Proposition 25 Mai 2022 à voir

La commission FUTSAL vous indique des semaines à respecter, rien ne correspond. Il y a 11 autres équipes qui jouent. Je vous refais une dernière demande officielle pour trouver des dates et horaires correspondant aux journées de championnat. Sans date proposées dans les semaines de championnat prévues pour vos rencontres à domicile, le championnat se finira sans l'AS THONON.

A l'attention du club de FUTSAL C RUMILLY VALLIERES, merci de faire parvenir AVANT LUNDI 21 FEVRIER 2022 les preuves des tests covid positifs pour au moins 3 joueurs pour la rencontre du 03 février contre FBU